

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE L'APICULTEUR EXPORTATEUR – POUR RÉSIDENCE TEMPORAIRE (2023)****CARACTÈRES D'IMPRIMERIE :**

Prénom :	Nom de famille :	Code d'inscription d'apiculteur :
L'Entreprise :	Rue :	
Ville :	Code postal :	Comté :
Province:	Téléphone :	Cellulaire :
Courriel :	Télécopieur :	

En cochant les cases (  ), je reconnais que les exigences suivantes doivent être remplies avant l'exportation de colonies au Nouveau-Brunswick :

**Tous les apiculteurs** : Seules les ruches des ruchers inspectés et approuvés énumérés ci-dessous seront exportées au Nouveau-Brunswick.  
Les ruchers agréés : \_\_\_\_\_

**Toutes apiculteurs** : Une ruche par palette et chaque ruche ne se trouvant pas sur une palette doit être identifiées par une étiquette d'identification portant le nom de l'apiculteur ou le numéro d'inscription de l'apiculteur et le numéro du rucher de la province d'origine. L'étiquette d'identification doit être placée sur le devant de la ruche. C'est la responsabilité de l'apiculteur d'identifier les ruches.

**Apiculteurs de la région A seulement:** Un piège à petits coléoptères des ruches, avec de l'huile végétale ou minérale, ou une lingette non pliée (vendu pour la surveillance du petit coléoptère des ruches) doit être placé sur les barres supérieures dans 100% des colonies. Le piège doit être mis en place au moins 7 jours avant l'inspection ou la lingette doit être mise en place 5 à 10 jours avant l'inspection et tous deux doivent demeurer sur les ruches exportées au Nouveau-Brunswick en vue d'une inspection éventuelle au Nouveau-Brunswick.

**Apiculteurs de la région A seulement:** Les colonies doivent être recouvertes d'une maille (filet) pour empêcher les abeilles domestiques et les petits coléoptères des ruches de s'échapper pendant le transport. Autrement, les colonies peuvent être envoyées dans un camion réfrigéré.

Signature:

Date (YYYY/ MM / DD):

Retourner par **courriel ou par télécopieur** à :  
Chris Maund, Apiculteur provincial  
Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick  
Complexe Hugh John Flemming  
1350 rue Regent, C. P. 6000, Fredericton, NB, E3B 5H1

[chris.maund@gnb.ca](mailto:chris.maund@gnb.ca)  
Télécopieur :  
506-453-7978,  
Téléphone :  
506-453-3477

Le 26 Mai, 2023